

INTERNATIONALE KOMMISSION  
ZUM SCHUTZE DES RHEINS GEGEN VERUNREINIGUNG  
COMMISSION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION DU RHIN CONTRE LA POLLUTION

## Langfristiges Arbeitsprogramm (LZP)

- Kurzfassung -



n° 5575-2

## Programme de travail à long terme (PTLT)

- version abrégée -

## CONTENU

	Page
Préface	73
Introduction	75
Chapitre A: CARACTERE HYDROLOGIQUE DU RHIN	77
Chapitre B: ETAT DE QUALITE ACTUEL - Immissions -	80
1. Recherches courantes de la Commission	80
2. Recherches courantes des autres Commissions	82
3. Recherches courantes supplémentaires des Etats membres	82
4. Mesures de l'IAWR	82
5. Profil longitudinal de la qualité du Rhin 1974	83
6. Etat de qualité biologique du Rhin (système de dia- probes)	83
Chapitre C: POLLUTIONS ACTUELLES ET FUTURES DU RHIN - Rejets -	84
1. Pollution actuelle par les eaux usées dans l'en- semble du bassin versant	84
2. La pollution thermique	91
3. La pollution par les substances radioactives	96
4. La pollution par les chlorures	99
5. La pollution chimique	104
6. Pollutions dues à la navigation	104

	Page
Chapitre <b>D</b> : PRÉLEVEMENTS D'EAU ACTUELS ET FUTURS A PARTIR <b>DT</b> RHJS - Objectifs de qualité -	108
1. Prélèvements d' eau à partir du <b>Rhin</b>	108
2. Objectifs de qualité	115
Chapitre <b>R</b> : PROGRAMME DETRAVAI1.A LONG TERME DE LA COMMISSION	110
1. Réduction de la pollution par les eaux usées aux principaux points d' évacuation	111;
2. Mesures visant à réduire la pollution thermique	118
3. <del>Réduction de la pollution par</del> les substances radio-actives	119
4. Réduction de la pollution par les chlorures	121
5. Réduction de la pollution chimique	122
6. Réduction de la pollution due à la navigation	129
7. Installations d'aération dans les cours d'eau	126
8. Mesures dans les cours d'eau -contrôle des rejets	126
9. Service d' avertissement et d' alerte sur le Rhin	128

-----

## P R E F A C E

Afin d'assurer à la lutte contre la pollution du Rhin une plus grande efficacité, la première Conférence des Ministres des Etats membres de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin contre la Pollution (Képublique fédérale d'Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse), qui s'est tenue à La Haye les 25 et 26 octobre 1972, a chargé ladite Commission de préparer un programme de travail à long terme comportant un ordre de priorités.

Le présent document a été élaboré au sein d'un groupe de travail dans lequel tous les Etats précités étaient représentés et il a été approuvé par la Commission. Les Ministres ont pris connaissance lors de leur quatrième Conférence, tenue à Berne le 25 mai 1976, de ce rapport sur la situation et les mesures d'assainissement dans le bassin versant du Rhin et chargé la Commission d'adapter périodiquement le programme ainsi que de publier le texte.

Eu égard à l'harmonisation internationale des mesures d'assainissement des eaux, les Ministres ont donné leur accord lors de leur troisième Conférence, tenue le 4 avril 1976 à Paris, **3e** que la Communauté Economique Européenne soit partie à l'Accord de Berne du 29 avril 1963 concernant la Commission Internationale pour la protection du Rhin contre la pollution.

Les chapitres A à D du programme à long terme donnent pour la première fois une analyse de situations existant à l'échelle internationale dans le bassin du Rhin. Outre l'analyse de la situation actuelle (état 1973), des projets et des hypothèses (horizons 1985 et 2000) sont présentés, **Dans** le chapitre E sont développés les premiers éléments d'un programme de travail à long terme. Un nombre important d'annexes complète le texte du programme. Dans la mesure où les décisions des Conférences des Ministres de Paris et de Berne répondent à une partie des objectifs, celles-ci sont mentionnées dans le chapitre E.

Cette première tentative pour présenter ces problèmes sur le plan international **est** heurtée à des difficultés considérables. **Les** données statistiques et autres partent, pour la plupart, d'hypothèses ou de fondements différents, de telle sorte qu'une représentation comparée est souvent difficile. **L'**attention est attirée sur le fait que les données fournies auront besoin **d'être** revues en partie, mais elles peuvent, dans un premier stade, servir d'éléments de base pour le programme de travail.

Le programme à long terme rappelle, **en** premier lieu les activités, mesures et programmes des différents Etats constituant la base proprement dite des efforts de maintien de la salubrité du Rhin. **En** deuxième lieu, le programme à long terme donne un catalogue de tâches, parmi lesquelles la préparation d'accords internationaux.

Ce programme, quoique ne comportant pas d'obligations internationales pour les Etats, peut être considéré comme un document essentiel pour des travaux futurs et une contribution utile dans la lutte contre la pollution des eaux du Rhin.

Le programme dans sa version complète étant volumineux, la Commission **en** a établi la présente version abrégée dans laquelle **se** retrouve l'essentiel du programme.

Pour la Commission internationale pour  
la Protection du **Rhin** contre la Pollution

**Le Président**

**Dr. E. DIEZ**

2. La Commission est, en outre, compétente pour toutes autres affaires que les Gouvernements signataires lui confient d'un commun accord.

Dans ce cadre, la 1ère Conférence des Ministres des Etats riverains du Rhin, tenue à La Haye les 25 et 26 octobre 1972, a donné, entre autres, à la Commission le mandat suivant:

"Afin d'assurer à la lutte contre la pollution du Rhin une plus grande efficacité, la Commission devra préparer un programme de travail à long terme comportant un ordre de priorités, sur la base notamment des propositions allemandes".

Conformément à ce mandat, la Commission a rédigé une première élaboration du programme de travail à long terme.

La "version abrégée" présentée ici est un résumé de ce programme de travail.

Dans ce programme de travail la Commission se charge d'abord des mesures et activités envisagées par les différents Etats membres, car les mesures nationales constituent la base proprement dite des efforts de maintien de la salubrité sur le Rhin. En deuxième lieu sont citées les tâches de la Commission qui sont orientées vers la préparation de réglementations et d'accords internationaux.

Les présentes élaborations sont à considérer comme la base de la tâche future. Le programme qui y est contenu n'est pas un document statique parfait, il a besoin d'être continuellement poursuivi et adapté. Il sera naturellement complété par de multiples efforts nationaux des Etats membres, qui ne devront être ni limités ni retardés par cette conception commune.